

# Charte d'engagement des élu-es de la majorité

## Mandat 2026–2032

La liste conduite par Hélène Cillières pour Bagneux s'appuie sur des valeurs fortes et un programme fondé sur l'intérêt général, au service quotidien des Balnéolais-es. Cela implique d'agir en faveur et de mettre en œuvre des politiques publiques tournées vers la justice sociale, la protection de notre environnement, le développement de la commune au profit de toutes et tous. Ces orientations vont donc à l'encontre des logiques libérales qui ne sauraient être partagées par la majorité municipale.

Elle s'inscrit également dans une logique de solidarité internationale, de défense des droits humains et de respect du droit international.

Être élu-e n'est pas un métier, mais une mission confiée par les électeur-rices sur un temps donné.

C'est bien cette démarche qui doit animer les candidats et candidates qui seront élu-es pour le mandat 2026-2032.

Cette charte vise à clarifier pour chacune et chacun les conditions et les outils que nous nous donnons pour permettre, quels que soient nos parcours, un engagement respectueux et serein. Elle a pour objectif d'aider chaque élu-e à pouvoir exprimer son originalité, faire vivre ses convictions dans un projet global partagé et porté collectivement.

C'est pourquoi, chaque élu-e s'engage, pour cette durée, à respecter une éthique et une déontologie autour de plusieurs exigences :

- la proximité et la réactivité envers les habitant-es
- un engagement au quotidien pour faire avancer la ville et ses projets
- une exigence de probité, d'exemplarité et de respect des personnes
- un attachement au travail collectif

---

## PROXIMITÉ ET RÉACTIVITÉ ENVERS LES HABITANT-ES

Élu-e au service des Balnéolais-es, je suis présent-e sur leurs lieux de vie, de travail, d'activité et de loisirs. Le mandat d'élu-e municipal-e, je l'exerce dans l'échange avec les habitant-es, les salarié-es, les usager-es de la ville.

En fonction de mes conditions de vie et de disponibilité, je m'attache à consacrer une part significative de mon temps de mandat à cette dimension citoyenne, dans l'élaboration et la mise en œuvre des actions municipales, ainsi que pour en rendre compte auprès des habitant-es.

---

## UN ENGAGEMENT DÉSINTÉRESSÉ, AU QUOTIDIEN, POUR FAIRE AVANCER LA VILLE ET SES PROJETS

Je respecte tout au long du mandat les engagements pris dans le programme municipal au service des Balnéolais.es et sur lequel j'ai été élu-e et je rends compte de mon action devant les Balnéolaises et les Balnéolais.

La majorité municipale partage également un engagement commun en faveur de la solidarité internationale, de la défense des droits humains, du respect du droit international et de la protection des populations civiles.

Les positions et actions de la Ville de Bagnex dans ce domaine sont définies collectivement par la majorité municipale et s'imposent à l'ensemble de ses élu-es.

La loi n°2013-907 du 11 octobre 2013 relative à la transparence de la vie publique définit dans son article 2 le conflit d'intérêts comme « *toute situation d'interférence entre un intérêt public et des intérêts publics ou privés qui est de nature à influencer ou à paraître influencer l'exercice indépendant, impartial et objectif d'une fonction* ».

Dans l'exercice de leur mandat, les élu-es de la majorité municipale de la Ville de Bagnex poursuivent le seul intérêt général, à l'exclusion de tout intérêt personnel, direct ou indirect, ou de tout autre intérêt particulier. Ils et elles veillent à la confidentialité des informations privées qui pourraient être portées à leur connaissance dans le cadre de leur mandat.

Les élu-es de la majorité municipale de la Ville de Bagnex s'engagent à :

- une obligation de déport lors des réunions préparatoires, débats et votes sur toutes les questions, sujets ou dossiers pour lesquels ils et elles ont un intérêt personnel, familial ou professionnel ;
- ne pas détenir directement ou indirectement un intérêt quelconque dans une entreprise ou une opération sur laquelle ils et elles seraient amenés à assurer la surveillance, l'administration, la liquidation ou le paiement.
- Ne pas utiliser les ressources de la municipalité ou de tout autre organisme associé à des fins personnelles et veiller à la bonne utilisation de l'argent public. La fonction d'élu.e ne doit pas prévaloir pour influencer ou tenter d'influencer la décision d'une tierce personne.

Toute affaire de corruption, de prise illégale d'intérêts, de favoritisme ou d'atteinte à la probité est incompatible avec l'exercice de responsabilités exécutives et avec l'appartenance à la majorité municipale.

Je peux adhérer à l'association de mon choix, comme citoyen-ne. Si celle-ci perçoit une aide financière de la Ville de Bagneux, je renonce à participer directement ou indirectement, au titre de mes fonctions d'élue, à toute décision concernant les associations auxquelles je suis adhérent-e.

Je participe à des formations pour améliorer ma connaissance des enjeux liés aux collectivités locales, des règles, des usages et des responsabilités.

Je respecte le règlement intérieur du conseil municipal.

Je m'engage à une présence assidue, sauf motif sérieux, aux séances du conseil municipal, de la majorité municipale et des commissions thématiques. Je suis présent-e aux réunions qui concernent ma délégation.

En cas d'absences répétées non justifiées, je m'expose à des retenues sur les indemnités d'élue perçues au titre de ma délégation, la sanction pouvant aller jusqu'au retrait de cette délégation.

Les délégations sont réparties entre les groupes politiques de la majorité municipale. Elles sont attribuées et suivies par la Maire et peuvent être réorganisées dans l'intérêt du projet commun.

---

## **UNE EXIGENCE DE PROBITÉ, D'EXEMPLARITÉ ET DE RESPECT DES PERSONNES**

Notre programme met en avant des valeurs de solidarité, de respect et de tolérance.

Je contribue à faire vivre et développer la citoyenneté et la participation des habitant-es.

Je suis respectueux-se des opinions qui s'expriment en réunion, en conseil municipal, ainsi que lors des échanges avec les agent-es des services municipaux.

Je respecte le rôle, les missions et la neutralité des agent-es municipaux et veille à entretenir avec eux des relations fondées sur le respect et la reconnaissance des missions exercées.

J'agis contre toute attitude, propos et stéréotypes racistes, antisémites, sexistes ou discriminatoires.

Toute situation de harcèlement moral, de harcèlement sexiste ou de violences sexistes et sexuelles est incompatible avec l'exercice de responsabilités exécutives et avec l'appartenance à la majorité municipale.

Tout signalement fait l'objet d'un traitement rigoureux, impartial et confidentiel. Il sera institué une instance éthique indépendante, incluant des personnalités qualifiées extérieures, chargée :

- d'examiner les signalements,
- de formuler un avis motivé à la Maire
- et de garantir la neutralité et la probité de la procédure.

Lorsque les faits sont établis, des mesures immédiates à titre conservatoire pourront être prises, pouvant aller jusqu'au retrait des fonctions exécutives, à l'exclusion de la majorité municipale et à la demande de démission du mandat.

Toute personne ayant fait l'objet d'une condamnation définitive ne peut exercer de responsabilités exécutives au sein de la majorité municipale.

---

## **UN ATTACHEMENT AU TRAVAIL COLLECTIF**

Une équipe municipale est avant tout une équipe.

Comme tête de liste et Maire, Hélène Cillières s'attache et s'attachera à faire vivre au sein de l'équipe municipale la collégialité, à développer la circulation de l'information et à associer le plus largement possible les élu-es aux processus de décision.

Chaque élu-e de la majorité municipale est invité-e systématiquement aux réunions de la majorité et peut librement s'y exprimer et contribuer aux décisions communes.

Les réunions de la majorité municipale sont le lieu où peuvent s'exprimer les désaccords.

La solidarité au sein de la majorité municipale prévaut pour le vote du budget de la commune.

Chaque élu-e respectera cette primauté du collectif et fera part à la Maire d'éventuels désaccords avant toute prise de position publique.